



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME
TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2026, 2027 et 2028

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée greffière adjointe de la Municipalité de Montebello.

QUE le budget 2026 sera adopté au cours d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 janvier 2026 à compter de 18 h 30, au chalet en bois rond situé au 501, rue des Mille-fleurs, Montebello QC, J0V 1 LO ;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal des dépenses d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

DONNÉ À MONTEBELLO
Ce 9^e jour de janvier 2026

Emanuelle Champagne
Emanuelle Champagne
Greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Emanuelle Champagne, greffière adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9 janvier 2026 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 janvier 2026.

Emanuelle Champagne
Emanuelle Champagne
Greffière adjointe